

REPOSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. REMY MEURY, DEPUTE (GROUPE VERTS ET CS-POP), INTITULEE "LE PERSONNEL SOIGNANT PASSERA-T-IL A LA CAISSE ?" (N° 3331)

La COVID-19 a mobilisé de manière exceptionnelle les ressources humaines dans les hôpitaux suisses, mais aussi dans toutes les institutions de soins et plus généralement d'accueil. En mars 2020, la Confédération Suisse a pris la décision de stopper les activités non urgentes des hôpitaux et cela a entraîné des pertes importantes pour les hôpitaux via une réduction drastique de leur activité, notamment opératoire. Les estimations actuelles des hôpitaux sont de 1 à 2 milliard de perte financière pour l'année 2020, mais cela reste à confirmer d'ici à la fin de l'année.

Au niveau des réserves des assureurs-maladies LAMal, celles-ci se montent à plus de 11 milliards de francs à fin 2019, en hausse de 2.3 milliards de francs, comme l'a confirmé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) lors de la publication des primes 2021.

Ceci étant précisé, le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées :

- 1. Le Gouvernement peut-il confirmer que les réserves des caisses maladie devraient se situer au total à quelque 3.5 milliards, mais qu'elles dépassent aujourd'hui les 8 milliards ? Et subsidiairement, peut-on s'attendre à une nouvelle augmentation de ces réserves à la fin de cette année ?**

Les réserves globales des assureurs maladie LAMal se situent à 11,3 milliards de francs à fin 2019 alors que le minimum légal se trouve à environ 6 milliards de francs. Actuellement, il est très difficile de dire si ces réserves vont encore augmenter en 2020, mais cela n'est pas exclu avec la baisse importante des activités médicales, aussi bien dans les hôpitaux que dans les cabinets de ville.

- 2. Le Gouvernement entend-il intervenir au nom des hôpitaux jurassiens pour faire pression sur les assureurs ou sur la Confédération pour que ce manque à gagner des hôpitaux soit pris en charge afin que ces pertes n'aient aucun effet sur le statut du personnel hospitalier, qui attend autre chose que des applaudissements, fussent-ils fédéraux, en termes de reconnaissance ?**

Le Gouvernement jurassien est déjà intervenu via plusieurs biais, notamment la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et les représentants à Berne pour que les assureurs participent aux coûts de la COVID-19. Le Département de l'économie et de la santé est intervenu auprès du Département fédéral de l'intérieur avant la fixation des primes 2021, mais aussi une fois ces primes connues. Il a souhaité obtenir des explications sur les primes 2021 et a demandé d'utiliser la hausse des réserves 2019 pour lisser les primes 2021. Actuellement, des discussions sont en cours au niveau fédéral par l'entremise des associations faitières, qui dépassent donc largement le cadre hospitalier.

- 3. En cas d'échec dans la procédure proposée à la question 2, le Gouvernement peut-il s'engager à prendre en charge le déficit éventuel de l'Hôpital du Jura qui résulterait de la gestion de la crise COVID, assurant ainsi aux personnes qui étaient en première ligne qu'elles ne seront pas les premières à trinquer ?**

A ce stade, le Gouvernement ne peut s'engager à prendre en charge le déficit éventuel qui résulterait de la COVID-19. Des premières discussions ont déjà été menées entre le Gouvernement jurassien et le Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura. Il en est de même avec d'autres institutions de santé telles que la Clinique Le Noirmont, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FAS) et les institutions de Curaviva Jura (EMS, UVP, appartements protégés et centres de jour). A ce stade, il

a été convenu qu'un point de situation sera établi fin 2020 afin de voir si un rattrapage total ou partiel de l'activité a pu se faire et décider de la manière la plus adéquate de prendre en compte les effets liés à la pandémie. Cela dépend notamment aussi de la possibilité des différentes institutions de bénéficier ou non de la réduction des horaires de travail (RHT). En fonction des montants en jeu, la décision finale reviendra certainement au Parlement jurassien.

Delémont, le 20 octobre 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gladys Winkler Docourt', with a stylized, flowing script.

Gladys Winkler Docourt